Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260424-20DEL2026-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
21 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL– DCM2026.04.21 - 04
Objet : IMPÔTS LOCAUX : FIXATION DES TAUX 2026

L'an deux mil vingt-six, le 21 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 17 avril 2026 qui leur a été adressée le 17 avril 2026, par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 17 avril 2026.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane Maire et Président de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Anne-Marie, Mr DELATTE Didier, Mme MOCHEL Josiane, Mme GUILLEMAUD Edith, Mr LE MÉRO Laurent, Mme QUESTROY Nathalie, Mme LERCH Cathy, Mr RONCIERE Anthony, Mr HOUEIX Ludovic.

Étaient absents donnant pouvoir :

Mme HONORÉ Sylvie donnant pouvoir à Mme CLERO Anne-Marie.
Mr BIGORGNE Cédric donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal.

Était absent : Mr PIROU Christophe.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	12	02	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Madame GUILLEMAUD Edith.

****

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260424-20DEL2026-DE

DELIBERATION DCM2026.04.21 - 04 – IMPÔTS LOCAUX : FIXATION DES TAUX 2026

Présentation de la demande
Autorisation de prise en charge financière
Délibération à prendre

Rapporteur : Madame DENIS Josiane, Maire

****

Madame le Maire présente la notification de l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales pour l'année 2026.

Madame le Maire propose de revaloriser à la hausse les taux d'imposition prévu par la délibération n°2025.04.15 -06 – IMPOTS LOCAUX : FIXATION DES TAUX 2025 et donc de les fixer comme suit :

TAXES MENAGES	2026
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	32.56 %
Taxe foncière communale sur les propriétés non bâties	42.14 %
Taxe d'habitation	11.17 %

Madame le Maire présente en annexe ci-jointe une simulation réalisée avec l'aide du conseiller aux décideurs locaux, Monsieur DALBAGNE Eric.

Madame le Maire propose l'approbation de la fixation des taux d'imposition locaux pour l'année 2026.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose de voter à main levée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260424-20DEL2026-DE

PRESENTS	12
DONNANT POUVOIR	02
VOTANTS	14
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTION	01
SUFFRAGES EXPRIMES	14
MAJORITE ABSOLUE	08
POUR	**12**
CONTRE	01

- Donne un avis favorable à cette demande d'approbation pour la fixation des taux d'imposition locaux pour l'année 2026.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne de l'acte : 24 avril 2026

Le Secrétaire de séance,

Mme GUILLEMAUD Edith

Le Maire,

Mme DENIS Josiane

MAIRIE DE MOHON (MORBIHAN)

MAIRIE DE MOHON 56 (MORBIHAN)